

COMMUNIQUÉ DE PRESSE TARIFS D'ÉLECTRICITÉ EN 2026

ESB baisse ses tarifs d'électricité et met en œuvre l'acte modificateur unique

ESB baisse ses tarifs d'électricité à compter du 01.01.2026. Pour un ménage biennois moyen¹, cela se traduit par un allègement annuel d'environ CHF 68.-, soit 5 %. La mise en œuvre de l'acte modificateur unique entraîne divers changements qui ont une incidence sur les tarifs d'électricité. L'environnement du marché dans le secteur de l'énergie reste volatil et tendu.

Mise en œuvre de l'acte modificateur unique

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'acte modificateur unique, qui a été accepté par le peuple suisse en juin 2024, diverses modifications de la loi sur l'approvisionnement en électricité ainsi que de nouvelles ordonnances entreront en vigueur à partir de 2026. Celles-ci offrent de nouvelles possibilités aux consommatrices et consommateurs finaux et entraînent des changements dans l'approvisionnement de base.

Dans le cadre de l'approvisionnement de base, 20 % au minimum de l'électricité fournie à la clientèle devra désormais provenir de sources renouvelables nationales. Étant donné qu'ESB produit dans ses propres centrales hydroélectriques environ la moitié de l'électricité fournie, elle satisfait déjà à cette exigence.

À partir de 2026, les fournisseurs d'énergie seront tenus de mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique. ESB s'engage déjà depuis 2010 en faveur d'une utilisation responsable de l'énergie. L'entreprise est donc bien équipée pour remplir ses obligations dans ce domaine.

Avec la mise en œuvre de l'acte modificateur unique, ESB élargit en continu son offre de solutions pour la consommation propre dans le but de promouvoir la consommation locale d'électricité produite de manière décentralisée.

Baisse des prix de l'énergie dans un environnement du marché tendu

Près de la moitié de l'électricité fournie par ESB dans le cadre de l'approvisionnement de base ne peut être couverte par la production propre et est donc achetée sur le marché selon une stratégie d'approvisionnement structurée. Cette stratégie a permis à ESB d'amortir de fortes fluctuations de prix sur le marché de l'énergie par le passé.

Les prix de l'électricité sur les marchés boursiers ont baissé depuis la crise de 2022/2023. Le marché reste toutefois volatil et tendu en raison de la situation géopolitique mondiale. La production d'électricité de plus en plus décentralisée entraîne également de fortes fluctuations de prix à court terme.

Comme l'électricité produite par ESB provient pour la majeure partie de l'énergie hydraulique, la production varie en fonction des conditions météorologiques. Elle est moins importante pendant les années sèches que pendant les années enregistrant de fortes précipitations. L'année de production 2024 a connu des précipitations importantes, ce qui a fait baisser les coûts de production. ESB transmet cet avantage de prix à sa clientèle de l'approvisionnement de base pour l'année 2026.

Par conséquent, les coûts de l'énergie pour un ménage biennois moyen diminuent de 0.90 ct./kWh par rapport à l'année précédente.

Coûts d'utilisation du réseau

Avec l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions réglementaires, différents ajustements des coûts d'utilisation du réseau seront appliqués en 2026, en fonction de la catégorie de clientèle: pour la basse tension, les tarifs seront réduits de 5 % à 10 %. Dans le domaine de la moyenne tension, en revanche, une augmentation de 2 % à 5 % est nécessaire.

Les coûts de mesure seront désormais indiqués séparément.

¹ profil client ménage (H4): consommation annuelle de 4 500 kWh; logement de 5 pièces avec cuisine électrique (plaque de cuisson) et sèche-linge (Tumbler), sans chauffe-eau électrique

Les coûts d'utilisation du réseau pour un ménage biennois moyen diminuent en conséquence de 0.56 ct./kWh par rapport à l'année précédente.

Redevances

La redevance nationale pour la réserve d'électricité hivernale passe de 0.23 ct./kWh à 0.41 ct./kWh. La redevance nationale pour les services-système diminue, quant-à-elle, de 0.55 ct./kWh à 0.27 ct./kWh. De plus, une taxe nationale pour les coûts solidarisés du réseau de transport de 0.05 ct./kWh est introduite.

Toutes les autres redevances restent inchangées pour l'année 2026.

Au total, les redevances diminuent ainsi de 0.05 ct./kWh par rapport à l'année précédente.

Prix de l'électricité 2026

En conséquence, ESB baissera ses tarifs d'électricité en 2026 pour un ménage biennois moyen de 1.51 ct./kWh au total, soit environ 5% par rapport à l'année précédente. Cela correspond à une économie annuelle d'environ 68 CHF.

Nouveautés concernant le photovoltaïque

L'un des objectifs de l'acte modificateur unique est d'harmoniser à l'échelle nationale les tarifs de rétribution de l'électricité photovoltaïque injectée. Ces tarifs sont basés sur le prix de référence du marché publié par l'Office fédéral de l'énergie au moment de l'injection, qui est calculé en moyenne trimestrielle. De nouvelles rétributions minimales dépendant de la taille de l'installation s'appliquent également. Les propriétaires d'installations photovoltaïques raccordées au réseau de distribution ESB bénéficieront de cette rétribution à partir de 2026.

ESB propose aux productrices et producteurs de leur racheter les certificats d'origine de leur électricité photovoltaïque pour 2 ct./kWh.

Afin d'encourager une utilisation de la production d'électricité photovoltaïque favorable au réseau, ESB introduit par ailleurs un nouveau produit optionnel. Les propriétaires d'installations qui s'engagent à injecter au maximum 50 % de leur puissance photovoltaïque installée dans le réseau bénéficieront d'une rémunération supplémentaire de 2 ct./kWh.

Les fiches tarifaires valables à partir du 01.01.2026 peuvent être consultées sur le site internet d'Energie Service Biel/Bienne sous le lien suivant: <https://www.esb.ch/fr/clients-privés/electricite/>

Publié le 28.08.2025

Annexe

- Communication de modification des tarifs en 2026 à l'attention des clientes et clients